

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

**Secrétaire de séance :** Mme ROUSSET-GOMEZ

---

**23 – 94 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 622-1 à L 622-7,

Considérant que les agents de la commune et de la collectivité peuvent être autorisés à s'absenter de leurs services dans un certain nombre de cas prévus par la loi, sous réserve des nécessités de service,

Considérant que les autorisations spéciales d'absences ne sont pas des congés. Elles s'en distinguent par leur objet,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges composant le Comité Social Territorial en date du 26 septembre 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 5 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, DELTEIL), adopte le règlement intérieur, ci-annexé, relatif aux autorisations spéciales d'absence.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



**Publiée le**